

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général du Gouvernement

DECLARATION DU GOUVERNEMENT DU BURUNDI RELATIVE À LA DISTRIBUTION DES HABITS MILITAIRES AUX REFUGIES BURUNDAIS EN TANZANIE PAR LE HCR

1. De source officielle des autorités tanzaniennes, le Gouvernement de la République du Burundi a appris avec consternation, que des habits militaires commandés au Japon par une organisation dénommée Danish Refugee Council destinés aux réfugiés burundais en Tanzanie ont été découverts par les autorités Tanzaniennes lors de leur distribution par le HCR dans les camps de réfugiés de Nduta (622) et Mtenderi (1.325), soit un total de 1.947 habits.
2. Au moment où, beaucoup de réfugiés burundais rentrent volontairement et massivement au pays et d'autres burundais se préparent à rentrer, cette indécente activité peut constituer une entorse au bon retour des réfugiés burundais en Tanzanie dans leur pays et servir de détonateur pour d'autres se trouvant dans d'autres pays.
3. Le Gouvernement de la République du Burundi salue et félicite le Gouvernement Tanzanien pour les mesures d'urgence prises, notamment :
 - la saisie et la destruction de ces habits ;

- les mesures administratives prises à l'encontre de toutes les personnes impliquées de près ou de loin dans cet acte illégal

Ces mesures prises sont de nature à renforcer la paix dans la Région, en général et au Burundi en particulier. Elles encouragent le retour volontaire des réfugiés et viennent contrecarrer tout acte de nature à remettre en cause le processus de rapatriement volontaire des réfugiés.

4. Le Gouvernement de la République du Burundi déplore la récurrence inadvertance qui caractérise de plus en plus le HCR, dans la sous-région en général et pour le cas du Burundi en particulier. A titre de rappel, l'on se souviendra des armes retrouvées à Saga Plage en 2015 et dont les enquêtes ont révélé qu'elles ont été acheminées du Rwanda vers le Burundi à bord des véhicules du HCR. Ces armes acheminées au Burundi en pleine période d'insurrection à Bujumbura étaient destinées à déstabiliser le Burundi.

Le Burundi et le Monde garderont, tristement en mémoire, le silence assourdissant du HCR, face aux recrutements, entraînements para militaires et armements des Burundais, dont des mineurs, dans des camps de réfugiés au Rwanda par les autorités rwandaises en vue de déstabiliser le Pays. Ce genre d'attitude et d'autres cas similaires ne sont pas dignes pour des agents et représentants d'une Agence Onusienne qui, par essence, ne devraient ménager aucun effort pour préserver la paix et la sécurité dans leurs zones d'intervention et partant, préserver leur crédibilité.

5. Le Gouvernement de la République du Burundi profite de cette occasion pour exhorter le HCR à plus de vigilance pour éviter de semer le doute et le discrédit au moment où le Burundi est en train d'accueillir ses filles et fils rapatriés et se prépare au grand rendez-vous électoral de 2020.

Le Gouvernement de la République du Burundi demande à la population burundaise de garder le calme et la sérénité, de ne pas se laisser distraire par ces impaires et de vaquer aux activités quotidiennes de développement.

6. Le Gouvernement de la République du Burundi prend pour témoin la Communauté Internationale et lui demande de prendre actes de ces faits du HCR vis à vis du Burundi. Il saisit cette occasion pour demander aux Nations Unies de suivre de près le déroulement des activités des Agences des Nations Unies, en général, et du HCR en particulier, dans le but de maintenir la crédibilité des activités de ces agences dans le cadre de leur mandat.

Au cas contraire, cela pourrait être considéré ou interprété à tort ou à raison, comme un silence complice et/ou coupable.

Fait à Bujumbura, le 25 janvier 2019
Le Secrétaire Général du Gouvernement
et Porte-Parole du Gouvernement

Prosper NTAHORWAMIYE